



COMMUNE D'AX LES THERMES ARIÈGE (09)

PLAN DES ÉLÉMENTS ET SECTEURS SOU MIS À PERMIS DE DÉMOLIR

P.L.U.
Plan local d'urbanisme

4-9

- RÉVISION

> Arrêté le :

> Approuvé le :

- MODIFICATIONS

- VISA

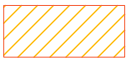
> Date

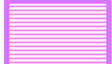
> Signature de M. le Maire


Eléments et secteurs soumis à permis de démolir

Eléments de Paysage et de Patrimoine Archéologique Identifié (EPI) au titre de l'article L 123-1-5,7°

 Bâti

 1 - Ville Vieille : ancienne église et ancien cimetière
2 - Le Castel Maou: ancien château seigneurial

 Secteur soumis au permis de démolir au titre de la commune

 Secteur soumis au permis de démolir au titre des Monuments Historiques dans le rayon des 500m

